**BULLETIN D’INSCRIPTION POUR LES EXPOSANTS**

**AU 2EME VIDE GRENIER SOLIDAIRE des rues de MANDRES et GABRIELLE à BRUNOY**

**organisé par l’Association RIVE-MANGA**

**au profit de l’ASSOCIATION LEA**

**DIMANCHE 1ER JUILLET 2018**

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Mail :**

**Afin de confirmer votre inscription, merci de bien vouloir adresser à l’association LEA 7 rue du stade 91330 YERRES:**

* **ce bulletin d’inscription dûment rempli.**
* **un chèque de 20€ à l’ordre de « Association LEA ».**
* **copie d’une pièce d’identité recto/verso.**
* **l’attestation de vente au déballage remplie, datée et signée.**

***Vente au déballage***

*organisée par ASSOCIATION RIVE-MANGA au bénéfice de l’ASSOCIATION LÉA*

*À Brunoy , rues de Mandres et Gabrielle le Dimanche 1er Juillet.*

***Attestation sur l'honneur***

*Je soussigné(e)*

 *Né (e) le*

 *à*

 *et domicilié(e)*

*participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :*

*- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,*

*- ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature*

*à*

 *le .*

*Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.*

*Fait à Brunoy , le 1er Juillet 2018 .*

*signature*

**TRES IMPORTANT**

**CONSIGNES ET REGLES A RESPECTER POUR LE VIDE GRENIER DU DIMANCHE 1er JUILLET**

Mesdames et Messieurs les exposants, nous vous remercions de prendre connaissance des consignes suivantes afin d’assurer à notre 2ème Vide-Grenier Solidaire le meilleur déroulement possible pour le confort et la sécurité de tous et de respecter scrupuleusement ces règles.

* Les barrières filtrantes seront mises en place dès 6 heures.
* Vous aurez jusqu’à 8 heures pour déballer sur vos stands.
* **A 8 heures, les véhicules devront impérativement être garés dans les rues avoisinantes.**
* Durant le déballage et ce jusqu’à 8 heures, évitez de trop déborder sur la rue afin de permettre la fluidité de circulation des véhicules.
* Dès 8 heures, vous pourrez gagner en exposition sur la rue en maintenant un passage pompier libre obligatoire de 3.50 mètres entre les 2 trottoirs.
* En dehors des emplacements délimités et réservés par les riverains, le placement est libre dans ces 2 rues **uniquement** **sur les emplacements non réservés.**
* Compte-tenu du très grand nombre d’inscrits, merci de respecter une longueur d’exposition de 5 mètres maximum/exposant.
* Vous devrez laisser les bateaux de garage et les portillons d’entrée libres d’accès.
* Des containers seront à votre disposition aux 4 points du vide-grenier.
* Vous ne devez laisser aucun objet, article, carton, poubelle ou déchet sur votre stand à l’issue de la manifestation.
* Toute dérogation à ces règles entrainerait l’intervention du service d’ordre du vide-grenier, de la police municipale ou de la police nationale et votre exclusion.

Merci à toutes et à tous de respecter ces règles de civisme et de « Vivre Ensemble » afin d’assurer à ce vide-grenier l’ambiance solidaire, conviviale et fraternelle qui a motivé son organisation.